



# Procès-Verbal

## Assemblée Générale

### Du 4 décembre 2015

L'an deux mille quinze  
Le vendredi 4 décembre à 16 heures

Les membres de l'association française des IPRP de SSTI se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Mme la présidente constate que 29 membres de l'association sont présents ou représentés (par 10 pouvoirs).

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Mme la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs.

Mme la présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Allocution de la présidente et présentation des travaux de l'année 2015 et des projets 2016 de l'AFISST
- Approbation du rapport moral
- Présentation et approbation du rapport financier
- Vote sur l'appel à cotisations 2016
- Vote sur les statuts
- Election des nouveaux membres du CA
- Questions diverses

Allocution de la présidente :

*Retours sur l'activité 2015*

- Le CA (10 personnes)
- La poursuite de la commission ergonomie
- La création de la commission responsable de Pôle d'IPRP
- La JN 2015 : 125 participants, un programme riche et varié

*Adhésions*

Les adhésions au 04/12 : 92 adhérents à jour de leur cotisation à ce jour.

*Projets 2016*

- Evolution du site, amélioration de la partie forum
- Proposition de sujet pour les JN 2016
- Commissions à développer : risque chimique
- Relais de l'Afisst en région à mettre en place

- Le bénéfice financier des JN permet de financer la maintenance informatique.

La trésorière présente le rapport financier.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et donne lieu à plusieurs échanges entre les membres de l'assemblée :

Il est décidé de ne pas augmenter la cotisation en 2016 qui reste à 15 euros

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Mme la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- 1<sup>re</sup> résolution : « Le rapport moral »
- 2<sup>e</sup> résolution : « Le rapport financier »
- 3<sup>e</sup> résolution : « Les nouveaux statuts »
- 4<sup>e</sup> résolution : « Vote de la cotisation 2015, fixée à 15 euros »

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Il est procédé dans les formes statutaires requises, à l'élection de nouveaux membres administrateurs.

Madame la présidente rappelle que plusieurs postes sont à pourvoir, nous recueillons 5 candidatures :

Béatrice LANGER, élue à l'unanimité  
Véronique LIONS, élue à l'unanimité  
Sandrine MULLER, élue à l'unanimité  
Jean Sébastien BARBOTIN, élu à l'unanimité  
Mylène JOSSERAND, élue à l'unanimité

Le conseil d'administration se compose donc des membres suivants :

**Béatrice LANGER**, ergonome, domiciliée : 18 rue des Lilas 49000 Angers

**Véronique LIONS**, Technicienne en Mesures Physiques, domiciliée : 27 impasse de Pondichéry, 83200 Toulon

**Sandrine MULLER**, épouse MARTINEZ, Responsable de pôle Technique ; Domiciliée : 9 Impasse du Champ de Manœuvre, 13100 Aix en Provence.

**Amélie LAUNAY**, Responsable de pôle Conseillers en prévention / IPRP ; domiciliée : 306 rue des Fauvettes 50 000 Saint Lô

**Virginie RASCLE**, Ergonome, domiciliée : 5 Rue Théodore Monod, 31270 Villeneuve Tolosane

**Nicolas BORQUET**, Responsable du Service Prévention, 12 rue Sully, 64320 Idron

**Aline VAUDRAN**, 295, chemin de la grande vigne, 30131 Pujaut

**Serge MESONIER**, responsable du Pôle Prévention Technique, 237 rue de la liberté, 76520 Franqueville Saint Pierre

**Jean Sébastien BARBOTIN**, Hygiéniste du travail & toxicologue et responsable pôle pluridisciplinaire, 320, Rue de la Patience, Bâtiment A1 Appartement A120, 74800 La Roche-sur-Foron

**Mylène JOSSERAND**, Ergonome, 673, route de la montagne, 74330 Poisy

**Anne BENEDETTO**, Ergonome, 1bis, chemin des monts de Brégille, 25000 Besançon

**Arnaud DESARMENIEN**, Ergonome, 54, rue Armand Saffray, 72000 Le Mans

Madame la présidente rappelle sur la constitution du bureau au sein du Conseil d'Administration se fera lors de la prochaine réunion dudit conseil, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

La Présidente, Anne BENEDETTO

La secrétaire, Sandrine MARTINEZ/MULLER



Anne BENEDETTO



Sandrine MARTINEZ